

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le 6 juillet 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 23/06/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, GAUTHIER-MILHAC Michel MARTINS François, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, BROUQUI Frédéric

**Absente excusée** : PONCET Daniele-Génia

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-19 portant sur la mise en place du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le maire présente au conseil municipal le projet de délibération à soumettre au comité technique départemental en ce qui concerne la mise en place du RIFSEEP.

Le conseil municipal agrée le document présenté.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le 6 juillet 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 23/06/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, GAUTHIER-MILHAC Michel MARTINS François, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, BROUQUI Frédéric

**Absente excusée** : PONCET Daniele-Génia

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

Délibération n°2021-20 portant sur la présentation et l'adoption du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

La commission présente au conseil le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le conseil Municipal prend acte de cette présentation.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 juillet 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 23/06/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, GAUTHIER-MILHAC Michel MARTINS François, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, BROUQUI Frédéric

**Absente excusée** : PONCET Daniele-Génia

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-21 portant sur le rapport annuel 2020 sur le prix et qualité du service public d'assainissement non collectif.**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif transmis par la communauté de communes.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil Municipal prend acte de cette présentation.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le 6 juillet 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 23/06/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, GAUTHIER-MILHAC Michel MARTINS François, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, BROUQUI Frédéric

**Absente excusée** : PONCET Daniele-Génia

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-22 portant la modification des statuts de la communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord**

M. le Maire indique au conseil municipal que par délibération en date du 8 juin 2021, le conseil communautaire a validé la modification des statuts de la communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune doit se prononcer sur cette modification des statuts.

Le Maire donne lecture au conseil municipal des nouveaux statuts proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la modification des statuts de la communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord annexée à la présente délibération ;
- Charge le Maire d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces se rapportant au dossier concerné.

Le maire  
Christian Eymery



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le 6 juillet 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 23/06/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, GAUTHIER-MILHAC Michel MARTINS François, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, BROUQUI Frédéric

**Absente excusée** : PONCET Daniele-Génia

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

Délibération n°2021-23 portant sur le site internet de la commune : devis migration du site

Le maire présente le devis de la société FIRE-LIVE d'un montant de 228.00 TTC.

Le conseil municipal accepte le devis et charge le maire de signer le bon de commande.

Le maire  
Christian Eymery



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le 6 juillet 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 23/06/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, GAUTHIER-MILHAC Michel MARTINS François, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, BROUQUI Frédéric

**Absente excusée** : PONCET Daniele-Génia

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-24 portant sur : panneaux d'entrée d'agglomération, proposition du conseil départemental d'accoler le nom de la commune en langue occitane : Prats-de-Périgòrd**

Le maire présente le courrier adressé par le Président du Conseil Départemental qui souhaite accompagner les communes désireuses de s'engager dans la promotion et le rayonnement de la culture occitane sur notre territoire.

A cet effet le département souhaite installer des panneaux d'entrée d'agglomération en langue occitane, ils seront placés sous ceux existants. Leur fourniture ainsi que les mâts seront réglés par le département ainsi que la réalisation d'éventuels nouveaux massifs d'ancrage sur route départementale. Sur les voies communales la pose sera réalisée par la commune.

Le conseil municipal, après délibération, adhère à la promotion de la langue occitane mais juge que la quasi identité orthographique du nom de la commune en français et en occitan ne justifie pas l'apposition d'un deuxième panneau.

Le maire  
Christian Eymery



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le 6 juillet 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 23/06/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, GAUTHIER-MILHAC Michel MARTINS François, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, BROUQUI Frédéric

**Absente excusée** : PONCET Daniele-Génia

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-25 portant sur la demande d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Péchavit »**

M. le maire présente les courriers adressés par M. POINDEFER Gérard et M. WARBURTON Peter qui souhaitent acquérir le chemin rural du lieu-dit « Péchavit » desservant leur habitation respective.

La commission voirie qui s'est rendue sur place le 11/06/2021 a constaté que l'aliénation éventuelle de cette voie ne serait pas susceptible de créer une gêne pour les autres propriétaires riverains.

En conséquence, conformément à l'avis favorable de la commission M. le maire propose d'accéder à demande et de fixer un prix de vente de 600€ réparti à raison de 3/4 -1/4 soit :

- 150 € pour M. POINDEFER
- 450 € pour M. WARBURTON

Il est en outre précisé que M. POINDEFER Gérard et M. WARBURTON Peter devront supporter tous les frais accessoires à la vente : frais de bornage par un géomètre, frais liés à l'enquête publique notamment les honoraires du commissaire enquêteur et les frais de publication dans deux journaux selon la quotité visée ci-dessus.

Ils assumeront en outre chacun les frais de notaire correspondants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à la vente et charge M. le maire de signer tous les documents afférents.

Le maire  
Christian Eymery



a présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le 6 juillet 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 23/06/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, GAUTHIER-MILHAC Michel MARTINS François, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, BROUQUI Frédéric

**Absente excusée** : PONCET Daniele-Génia

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-26 portant sur la création d'une commission communale d'urbanisme**

Dans le cadre de l'instruction des Certificat d'Urbanisme d'Information (CUa), il y a lieu de créer une commission communale d'urbanisme.

Membres de la commission :

EYMERY Christian  
CAMINADE Maurice  
DAURIAC Claude  
MARTINS François  
HOFFMAN Corinne  
GAUTHIER-MILHAC Michel

Le maire

Christian Eymery



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.